

La lutte contre le CPE a été suivie d'une forte répression. Les chiffres officiels de la chancellerie en date du 18 avril 2006 dénombreraient plus de 4350 arrestations et 637 procès. Mais la répression est aussi dans une stratégie politique, un travail coordonné entre police, justice et médias, qui vise à isoler et stigmatiser des individus et des actes qui participent du mouvement social.

Tous les mots qui ont été utilisés par la presse pour définir le « qui » derrière des actes de révolte ont eu en commun de trouver des caractéristiques identitaires à des groupes et donc de décontextualiser, extraire différents types de pratiques ou d'organisation des luttes et des antagonismes sociaux.

QU'EST CE QUE LA SOLIDARITÉ ?

Lorsqu'on est confronté à la machine judiciaire, il est important de tenter de maintenir cet équilibre, faire que ces situations individuelles posent des questions et des réponses collectives. Il faut se défaire de l'idée de penser ces situations de répression en termes d'exceptions. Il y a souvent un raisonnement étrange qui voudrait que la répression mette en suspens le reste, comme si on pouvait s'extraire de la société et des rapports sociaux qui la traversent. Il faut donc toujours se demander ce qu'on porte et défend politiquement à travers la solidarité avec les personnes mises en causes judiciairement, et au delà du fait qu'elles soient coupables ou innocentes. Cette exigence est d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de répression qui touche des personnes avec qui nous avons partagé des moments de luttes.

C'est dans ce contexte que de nombreux collectifs et caisses de soutien se sont formés, pour apporter une aide concrète et matérielle aux inculpés. Et continuer d'affirmer une solidarité active avec les révoltés.

Collectif de solidarité avec les inculpés de la guerre sociale en cours:
kalimeroparis@riseup.net

LA SOLIDARITE EST UNE ARME !

* http://infokiosques.net/mauvaises_intentions

RÉVOLTES DU «CPE» LA SOLIDARITÉ CONTINUE !

Le 21 JUIN 2010, Juan est convoqué devant le juge d'instruction antiterroriste E. Brunaud. C'est à propos d'une vieille enquête sur des sabotages SNCF pendant le mouvement anti-CPE, qui passe maintenant en antiterrorisme*. Un réquisitoire vise Juan déjà mis en cause par l'Etat dans l'affaire de la dépanneuse de police* lors des émeutes qui ont suivies les élections présidentielles de mai 2007.



En septembre 2009, un rapport indique que l'ADN de Juan aurait été prélevé sur une paire de gants en latex qui aurait été trouvée non loin des lieux d'une tentative d'incendie contre la SNCF, datant du 12 avril 2006, à Paris 19ème. Le procureur relève contre Juan, et contre « tous autres », des « présomptions graves » de détention et transport d'éléments incendiaires, de tentative de dégradation, de dégradation et d'association de malfaiteurs ; le tout en relation avec une entreprise terroriste. Cette enquête sur le 12 avril s'inscrit dans le cadre d'une enquête plus large concernant des dégradations contre la SNCF en bande organisée (concrètement, des incendies sur des installations électriques gérant le trafic des trains).

Encore une fois, si on qualifie des camarades d'être des terroristes, c'est simplement avec la volonté ferme de les isoler de luttes et de mouvements sociaux, et par là condamner tout acte de violence.

La construction de ce nouvel «ennemi intérieur»* est préparée depuis bien longtemps, et notamment depuis le mouvement anti-CPE: la circulaire Dati du mois de juin 2008 formalise la définition de la mouvance «anarcho-autonome». Elle vise clairement un ensemble de pratiques : les manifestations de solidarité devant les lieux d'enfermement et de tribunaux, les actes de sabotages, les tags, la volonté d'en découdre avec la police. Cette note policière et judiciaire attribue des pratiques à cette mouvance alors qu'elles sont des éléments inscrits au sein de mouvements sociaux et de la conflictualité des luttes.

MAIS REVENONS SUR LES LUTTES DU PRINTEMPS 2006...

Il faut rappeler que le mouvement anti-CPE a été un mouvement d'ampleur, d'une étendue nationale et regroupant plein de gens différents (allant des étudiants, aux chômeurs, salariés, précaires, etc...). Les mobilisations ne se sont pas limitées à revendiquer le retrait d'un nouveau contrat précaire, elles se sont aussi élargies à des critiques du travail et de l'exploitation.

« Ce qu'il convient de combattre est la normalité du rapport salarial dans ses formes actualisées les plus banales, et auquel nous ne pouvons pas échapper, avec ou sans travail. Sans positionnement moral, les différents types de contrats de travail donnent en fait une indication sur l'état et l'intensité du rapport d'exploitation, et pour cette raison répondent chacun à des conditions matérielles précises. »

LE GRONDEMENT DE LA BATAILLE ET LA PLAINTÉ DES PLEUREUSES.

Au cours de ce printemps 2006, l'ébullition des pratiques de lutte que ce soit chez les travailleurs, étudiants, chômeurs, précaires, ou au delà de ces catégories, a entraîné une transformation du rapport à la « violence ». Des pratiques telles que sabotages, manifestations sauvages; blocages des voies de circulation se multiplient. Ces actes, trop souvent marginalisés, et caricaturé par exemple à l'image des casseurs, sont progressivement intégrés dans le mouvement et contribuent à sa force.



«L'assemblée, réunie ce jour, constituée de lycéens, étudiants, précaires, chômeurs, travailleurs et ex-travailleurs, appelle à la grève générale illimitée et au blocage des moyens de production et des axes de circulation. L'assemblée appelle aussi à ne pas suivre les consignes syndicales qui proclameraient la fin du mouvement et le début de la négociation. Elle invite à poursuivre la formation de collectifs dans les quartiers, les lieux d'étude, les lieux de travail, et à leur coordination. Bien au-delà du CPE et de la loi sur l'égalité des chances, cette lutte ne se limite pas à la demande de garanties supplémentaires face à la précarité croissante et constitutive de ce système. Elle remet en question les bases mêmes de sa légitimité. Notre situation dans le capitalisme ne peut de toutes façons aller qu'en s'empirant.»

APPEL DE L'ASSEMBLÉE DU 4 AVRIL 2006
ANNEXE OCCUPÉE, BOURSE DU TRAVAIL RUE TURBIGO.

«Le blocage qui s'actualise depuis le début dans les occupations comme pratique essentielle du mouvement nous apparaît comme un moyen efficace de mettre des bâtons dans les rouages de l'économie. Le blocage de voies de circulation a été pratiqué par des manifestants à de nombreuses reprises: comme l'aéroport de Lannion au début du mouvement, les gares de Rennes, Caen et Nantes ont été bloquées par des manifestants. Des grands axes de circulation routières ont aussi été investis à Lyon et à Fontenay-sous-Bois. Nous proposons donc, pour que se poursuive la lutte au-delà de la journée du mardi et pour éventuellement libérer un peu de temps habituellement pris par le travail, de bloquer, le mercredi 29 mars tout le matin, avant l'heure de départ au travail, les voies de circulation qui sont le lieu de passage concret des flux de marchandises dont la plus importante: la force de travail.»

L'AG EN LUTTE DE L'EHESS.



«Si le blocage n'est sans doute pas la pratique qui peut produire seule le dépassement de la lutte dans une lutte des classes généralisée, il fait exister une rupture dans la normalité de l'exploitation, il libère un temps qui n'est sans doute pas celui de la grève mais plutôt celui du sabotage, de l'auto-réduction du temps de travail : quiconque en travaillant a été retardé par un métro à l'arrêt et en a profité pour flâner quelques minutes de plus avant de retourner travailler le sait.»

SYNDICATINE 500

«CIRCULEZ, Y'A RIEN À VOIR ? BLOQUONS Y'A TOUT À FAIRE».